

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le 06 AOUT 2019

Monsieur le Secrétaire général,

Le Premier ministre a pris connaissance de votre correspondance relative au décret 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage.

Les deux points que vous signalez relatifs aux articles 30 sur les « droits des allocataires exerçant une activité professionnelle » et 9 sur le « maintien des droits des allocataires de plus de 62 ans », constituent des erreurs matérielles de rédaction.

Un décret de correction de diverses coquilles, dont ces deux-là, sera examiné par le Conseil d'État en vue d'une publication dans les meilleurs délais évitant toute difficulté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bon à moi,



Anne CLERC

Monsieur Denis GRAVOUIL
Secrétaire général de la Fédération
Nationale des syndicats du spectacle,
du Cinéma, de l'audiovisuel et de l'action
culturelle
CGT
14-16, rue des Lilas
75019 PARIS